

# Fonds départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin



(F. I. D. S. 67)

Résidence La Fayette  
7, rue Staedel  
**67100 STRASBOURG**  
Tél. 03 88 79 48 70  
Fax 03 88 79 48 51  
e-mail : [info@fids67.fr](mailto:info@fids67.fr)  
Site : [www.fids67.fr](http://www.fids67.fr)

Strasbourg, le 16 novembre 2018

Madame, Monsieur,

L'année 2018 se révèle paradoxale en matière de dégâts.

D'une part nous enregistrons 635 ha de dégâts, ce qui classe 2018 parmi les meilleures années en termes de résultats. D'autre part nous connaissons des dégâts sur prairies et sur semis de blé d'une ampleur sans précédent (qui sont pris en compte l'exercice suivant). Ce sont des centaines d'hectares qui sont labourés par les sangliers.

Pour les prés, les dégâts ont commencé tôt, nous en connaissons la raison, ce sont les larves de hannetons présentes en quantité, qui ont attirés les sangliers, qui ont ainsi retourné les gazons. Actuellement, avec les premières pluies, les sangliers continuent de retourner les prairies pour chercher les vers de terre.

Nous allons doubler la surface de 2018.

Il est de notre devoir de vous mettre en garde sur l'importance de ces dégâts.

Il faut donc impérativement tout mettre en œuvre pour réduire nos populations de sangliers par le biais des battues et des tirs de nuit, qui rappellent le, sont autorisés avec source lumineuse jusqu'au 1<sup>er</sup> février, après accord du louvetier compétent.

Agraissez en linéaire dans les massifs jusqu'au 31 décembre 2018.

N'hésitez pas à organiser des battues en février-mars.

Sauvons ce qui peut encore l'être !

La peste porcine africaine n'est pas loin et la menace plane au-dessus de nos têtes. Avec une population pléthorique de sangliers, nous ne pourrions pas la contrôler, il nous faut impérativement baisser les populations pour pouvoir éviter son développement.

Comptant sur votre aide, veuillez agréer Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Président

Robert WEINUM